

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 42

Séance du 27 mars 2000
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 37

Tous les délégués

sauf

MM. BABILON (excusé), WEISS A. qui étaient représentés respectivement
par MM. SCHERTZ et KEMPF.

MM. ATZENHOFFER, ZINCK, MEYER J. P., MEYER Ch., Mme MAECHLING.

DEL. N° 3 /1999 2000

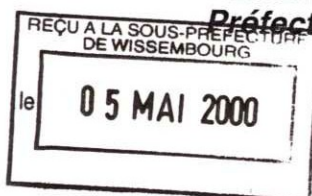
OBJET : TRANSFERT DE COMPETENCE « SCHEMA DIRECTEUR »

- VU la délibération en date du 10 mars 1997 par laquelle le Conseil Communautaire demandait l'extension du schéma directeur des villes de Bischwiller et de Haguenau à l'ensemble de l'Alsace du Nord et proposait que la compétence relative à ce schéma directeur soit transférée à la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5214-16 à L.5214-22
- VU les Arrêtés Préfectoraux des 31 décembre 1993, 7 décembre 1995, et 29 décembre 1995 modifiant les conditions de fonctionnement de la Communauté de Communes
- VU les Arrêtés Préfectoraux en date du 27 avril 1998, du 27 octobre 1998 et du 15 novembre 1999 portant modification des statuts de la Communauté de Communes

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de prendre la compétence « élaboration et mise en œuvre du schéma directeur »

- demande à Monsieur le Préfet la modification l'article 2 de l'Arrêté Préfectoral du 7 décembre 1995.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 26 avril 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL